

PROCOLE D'ACCORD ⇒ FABRICATIONS MÉTALLIQUES CP 111 2019-2020 POUR

CE 24 JUIN 2019, NOUS AVONS CONCLU L'ACCORD NATIONAL 2019-2020
DANS LE SECTEUR DES FABRICATIONS MÉTALLIQUES.

VOICI QUELQUES POINTS IMPORTANTS DE L'ACCORD :

1. **Augmentation de la marge salariale** de 1,1 % avec possibilité d'affectation alternative récurrente au niveau de l'entreprise.
2. **Intervention dans les frais de garde d'enfants** de moins de 3 ans à concurrence de 15 €/mois (ou 180 €/an) par enfant et par travailleur via le FSE !
3. Une **augmentation substantielle des frais de transport** pour les travailleurs à partir du 1^{er} janvier 2020.
4. **Indexation de 4,5 % des indemnités complémentaires** payées par le FSE et de 2 % pour les RCC, chômeurs âgés et pour le chômage complet suivant l'indice pivot.
5. **Formation** : 5 jours en moyenne par an et par ouvrier dès 2020 pour les formations interprofessionnelles et extension du droit individuel de formation de 8 à 16h !
6. **Prolongation de tous les régimes de RCC** (carrière longue, nuit, métiers lourds, raisons médicales) jusqu'au 30/06/2021 :
 - RCC 59 ans/33 ans de carrière/métier lourd/de nuit,
 - 59 ans/40 ans de carrière,
 - 59 ans/35 ans de carrière.
7. **Extension maximale du crédit-temps** avec motif de soins à 51 mois et 36 mois pour la formation.
8. Attention particulière aux **fins de carrières** :
 - 55 ans pour la réduction à 4/5^e,
 - 57 ans pour la réduction mi-temps,
 - 50 ans/28 ans de carrière sans allocation.

Les discussions continuent pour une **harmonisation positive des statuts ouvriers/employés.**

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégation syndicale ou vos permanents syndicaux



Fédération Provinciale Brabant
rue de Suède 45, 1060 Bruxelles
+32 2 543 75 11



Fédération Provinciale Hainaut-Namur
bd E. Devreux 36-38 (3^e étage), 6000 Charleroi
+32 71 64 12 42



Fédération Provinciale Liège-Luxembourg
place Saint-Paul 9-11, 4000 Liège
+32 4 221 95 59